

LE LIBAN GRAND MAÎTRE CENSEUR

LE 12 SEPTEMBRE 2012 EMMANUEL HADDAD

Les autorités libanaises cartonnent dans un domaine : la censure. En octobre, plusieurs manifestations devraient la dénoncer. À Beyrouth, les artistes décrivent un système pervers, chargé d'entretenir l'amnésie sur les années de guerre et de plaire aux religieux, comme le montre notre enquête sur place.



En marge de **la conférence Share Beirut**, qui débutera le 5 octobre dans la capitale libanaise, plusieurs ONG lanceront **un festival pour la liberté d'expression** destiné à dénoncer la censure en vigueur au Liban. Et elles déposeront à cette occasion un projet de loi au Parlement, largement inspiré par le travail de l'avocat Nizar Saghieh, coauteur d'**un rapport de 152 pages** sur le fonctionnement de la censure au Liban.

Devant son plat de sushis et derrière ses lunettes noires, le musicien **Zeid Hamdan**, clé de voûte de la scène underground libanaise avec son groupe Zeid & the Wings, désigne *“un cancer qui gangrène la société libanaise”* quand on parle de censure. Avant d'ajouter plus provoc : *“En m'enfermant à cause de la chanson General Suleimane, ils m'ont fait un super coup de pub ! Tous les artistes jouent à flirter avec la censure à présent”*.

Après quelques heures passées en garde à vue en juillet 2011, pour une chanson qui s'achève sur un *“General Suleimane go home!”* très peu du goût de l'entourage du président libanais, Zeid estime qu'il y a eu plus de bruit que de mal : *“En Syrie, j'aurais fini égorgé, en Iran, emprisonné. C'est parce qu'il y a de la liberté au Liban qu'on peut jouer avec la censure”*.
Voire.

Son optimisme contagieux n'a pas atteint la cinéaste Danielle Arbid qui, après la censure de son dernier film **Beyrouth Hôtel** -dont Zeid Hamdan a composé la bande originale- a jeté l'éponge : *"Rien ne marche dans ce pays, sauf le bureau de censure"* , a-t-elle lâché en même temps que sa décision de ne plus travailler au Liban, non sans avoir lancé un procès contre la Sûreté générale.

Censurer la liste

Le bureau de censure, au sein de la toute-puissante Sûreté générale libanaise, délivre **les indispensables autorisations de diffusion**. Il fait planer une menace d'interdiction sur toute nouvelle production des artistes et médias libanais, mais n'a jamais cru nécessaire de justifier ses décisions.

"Depuis sa mise en œuvre dans les années 1950, le travail du bureau de la censure est lié à un cadre légal est assez flou. La loi sur la censure dispose qu'est interdit tout ce qui porte atteinte à la sécurité nationale, ce qui incite à la discorde confessionnelle, qui met en danger la relation entre le Liban et des pays amis et frères... Ce sont des formulations très floues et élastiques dont, l'interprétation change au gré de l'humeur politique du moment", rappelle Ayman Mhanna, directeur de **l'organisation Samir Kassir Eyes** (SKeyes), sorte de Reporter Sans Frontières pour le Liban, la Jordanie, la Syrie et la Palestine.

Le bureau n'a pas non plus daigné rendre publique la liste des œuvres censurées. *"Ils nous ont toujours dit une chose et fait l'autre, alors peu à peu, on a compris qu'ils s'en étaient toujours tirés comme ça, de manière opaque"*, explique Léa Baroudi, membre de l'ONG March qui milite pour la suppression de la censure au Liban. **Sur la page facebook de l'organisation**, le résumé d'une conversation avec le général responsable de la censure, tenue en mars 2012, vaut toutes les descriptions :



-Nous n'avons pas honte de censurer. Tout ce qui est censuré l'est pour une raison valide, c'est dans l'intérêt de tout le monde.

-Ok, donc on pourrait avoir une liste du matériel censuré par votre bureau ?

-Bien sûr, envoyez une lettre officielle, nous sommes là pour aider

-Désolé mais en réalité, on ne peut pas vous envoyer cette liste.

-Donc vous censurez la liste du matériel censuré... Juste quand on pensait que ça ne pouvait pas être pire !



La liste en question est disponible depuis le 3 septembre sur le site du **Musée virtuel de la censure**. *“Mais ce n’est pas le bureau qui nous l’a donné. Nous avons fouillé les archives du quotidien An-Nahar, bénéficié de la participation citoyenne depuis le site internet, de l’aide de libraires...”* explique Léa Baroudi, ajoutant que *“les gens sont très surpris et indignés de voir que de telles œuvres aient pu être censurées. Personne n’avait idée de l’ampleur du phénomène !”*

Tout commence avec *Le Dictateur* de Charlie Chaplin dans les années 1940, et se poursuit sans ordre apparent, en forme d’inventaire à la Prévert, des *Monty Python* à *Rabbi Jacob* en passant par Woody Allen, les Pink Floyd, *The Da Vinci Code*, un article de *Libération* jugé critique envers Hafez el-Assad, tous les films de Danielle Arbid ou encore une caricature de Hassan Nasrallah, le leader du Hezbollah, réalisée par Pierre Sadek. Après examen, Léa Baroudi décèle un ordre logique :



On retrouve quatre thèmes sujets à censure. La politique, notamment l’image des États amis, de la Syrie à l’Iran en passant par l’Arabie Saoudite. La religion, dont les institutions interfèrent sans aucune assise légale, Israël, et le sexe.



Les conséquences d’une telle censure sont claires pour la jeune activiste : *Beaucoup d’artistes s’en vont ou s’autocensurent pour éviter de passer par le bureau de censure. Le risque, c’est que la culture devienne de plus en plus conventionnelle...*

Amnésie

Sous un portrait de Samir Kassir revisité en **icône pop**, faisant **du journaliste assassiné le 2 juin 2005** un Che Guevara libanais, Ayman Mhanna met en évidence la perversion du système : *“Avant même que ces films n’arrivent à la Sûreté générale, il y a une sorte de réflexe pavlovien des mecs de la censure qui en font un pré-visionnage : dès qu’ils sentent qu’une œuvre est liée de près ou de loin à la religion, ils l’envoient à l’autorité religieuse compétente, soit au centre catholique d’information, soit au Dar el-Fatwa sunnite, soit au grand conseil supérieur musulman chiite. Puis, ils acceptent sans rechigner les restrictions que ces derniers leurs réclament.”*



Au Liban, religion et politique sont inextricablement liées au sein d’une architecture institutionnelle censée promouvoir l’équilibre entre 18 communautés confessionnelles coexistant dans un espace de 10 452 km² de superficie. Avec un Président de la République forcément chrétien, un Premier ministre toujours sunnite et un président du Parlement chiite. Une savante répartition qui a volé en éclats pendant les quinze années de guerre civile, 1975-1990, laissant 150 000 morts derrière elle autant d’horreurs provoqués par l’une ou l’autre des communautés. Ayman Mhanna soupçonne le bureau de censure de prendre la place du travail de mémoire :



La plupart des films qui ont été interdits depuis la fin de la guerre sont

liés à la question de la mémoire de la guerre. Au lieu de faire un travail de mémoire pour une réconciliation pérenne, on a préféré l'amnésie et l'amnistie. On ne peut pas parler de la mémoire, ni écrire dessus et encore moins en faire des films, car on craint toujours que cela ne réveille de vieux démons. En réalité, cette censure enracine toutes les rancœurs à l'intérieur des gens ; ils ne peuvent pas faire leur deuil.



Robert Fisk, journaliste britannique qui a couvert et vécu la guerre civile libanaise, **écrivait le 9 avril 2005** dans *The Independent* que “l’adage quoique tu fasses, ne mentionne pas la guerre” a acquis une place spéciale dans un pays dont les habitants s’entêtent à refuser de tirer des leçons de leur massacre fratricide.

Pendant au moins dix ans, **mon propre livre sur la guerre civile** a été interdit par les *censeurs libanais*. Mais le reporter insiste aussi, quatre jours avant la commémoration des 40 ans du 13 avril 1975, date du début de la guerre civile, sur les raisons de l’amnésie libanaise : “Les Libanais s’apprêtent à se rappeler du plus terrible conflit de leurs vies, celui qui a tué 150 000 personnes et dont la commémoration la semaine prochaine était à l’origine entre les mains de l’ex-premier ministre Rafic Hariri, qui a été lui-même assassiné le 14 février”.

Malgré les accords de Taëf signant la fin de la guerre le 22 octobre 1989, les Libanais continuent de vivre un quotidien rythmé d’invasions territoriales **israéliennes** et **syriennes** et d’assassinats ciblés, de Samir Kassir à Rafic Hariri, laissant peu de place à un retour serein sur leur passé.

Trembler

“Interdit une fois, interdit toujours, la morale ne change pas avec le temps”, siffle une employée du bureau de censure, justifiant l’interdiction d’une chanson jugée sexuellement explicite, parce que “« trembler » ça a une connotation sexuelle, non ?”.

Fictive, cette réflexion est tirée du sixième épisode de **la web-série Mamnou3** (Interdit en arabe), dirigée par Nadim Lahoud, lequel, “après avoir écouté mon discours sur l’opacité du bureau de la censure”, raconte Ayman, “est venu me proposer de faire quelque chose d’autre qu’une énième campagne de presse.

Comme il est britannique, inspiré par la série *The Office*, il a proposé de faire quelque chose sur internet, donc pas censuré, et comique. On a décidé de ne pas faire dans l’investigation : si le bureau de censure n’est pas transparent, libre à nous d’imaginer comment il fonctionne. En insistant sur le côté absurde et anachronique de la plupart de ces décisions”. Le résultat est diffusée sur YouTube au rythme d’un épisode par semaine depuis juin, chacun attirant près de 40 000 visiteurs.

Malgré la chape de plomb qui pèse encore sur la mémoire de la guerre et les autres tabous libanais, la nouvelle génération brandit de nouvelles armes : l'humour lol, l'accès gratuit, la diffusion en réseau et la liberté de ton octroyés par l'Internet. Entre *Mamnou3* et le *Musée de la censure*, l'Internet libanais devient le réceptacle d'initiatives visant à rompre avec l'idée bien ancrée qu'il y a des choses plus urgentes à régler que l'accès à la culture.

"Tu entends souvent que, alors que beaucoup de gens meurent, s'occuper de la censure est secondaire. Pourtant, la liberté d'expression ne devrait pas passer avant ou après les autres problèmes politiques, mais en parallèle. C'est un droit fondamental !", rappelle Léa Baroudi, dont l'ONG March participe à la rédaction d'un projet de loi qui vise à supprimer la censure a priori des œuvres audiovisuelles. Et de préciser :

“

Avec la fondation Maharat, l'avocat et activiste Nizar Saghieh et d'autres organisations, nous proposons dans ce projet de loi, qui sera porté devant le Parlement en octobre, de transformer le bureau de censure en un comité d'experts dont le rôle se limitera à définir des catégories d'âge pour avertir sur le contenu d'un film avant sa diffusion. Après, si un film pose problème, l'affaire doit passer en justice, selon des critères précis, comme dans tout pays qui se veut démocratique.

”

Share Beirut

Mais le bras de fer n'est pas terminé. Le 26 mai, à l'appel du Conseil spirituel druze, toutes les autorités religieuses du pays se sont réunies *"pour créer un comité de vigilance de la vertu ou un truc avec un nom aussi libéral, où ils se sont mis d'accord pour se soutenir sur les demandes de censure des uns ou des autres"*, raconte Ayman Mhanna. Depuis l'entrée en fonction du gouvernement de Najib Mikati en juin 2011, pas moins de quinze films ont été totalement ou partiellement censurés. Une recrudescence qui va au-delà du changement de majorité politique, selon le directeur de SKeys :

“

Chaque fois que la situation politique au Liban est relativement stable,

les décisions sur la censure sont rares. Dès qu'il y a des problèmes de sécurité régionale et des divisions profondes comme c'est le cas depuis juin dernier, la censure se fait plus forte.



L'enlèvement de la guerre civile syrienne et les plaies qu'il réveille au Liban renforce les tabous d'une nation fragile. Alors certains fuient le pays pour ne pas étouffer, d'autres se tournent vers Internet et s'inspireront de la conférence Share Beirut organisée début octobre autour d'Internet et de la culture des hackers. Le bureau de la censure, lui, continue de scruter le moindre risque de subversion : "Trois minutes peuvent enflammer tout le pays", s'inquiète le général de la série *Mamnou3*... devant un vidéo-clip de musique pop !

Photos via la vidéo **General Suleiman, le musée de la censure.**

Illustration de Une remixée par Ophelia Noor pour Owni à partir du Clip General Suleiman de Zeid Hamdan.

XIAOZHENGHE

le 13 septembre 2012 - 9:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Comment maintenir la paix civile dans un état multi confessionnel sans introduire par la "laïcité appliquée" qu'est cette censure à la libanaise, "l'huile" nécessaire au fonctionnement de la société ?

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

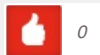
GUILLAUMEDASQUIE

le 13 septembre 2012 - 9:54 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est rare – semble-t-il – que l'absence de liberté d'expression profite aux peuples. Principalement après qu'ils aient été déchirés par une guerre civile de quinze années, provoquée par des haines métissées d'ignorance, et entretenue par les partis politiques qui prétendent les gouverner une fois la paix revenue.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Emmanuel Haddad » Liban, le grand maître censeur le 26 septembre 2012 - 14:04

```
[...] Article publié sur OWNI le 12 septembre 2012. Bookmark on Delicious Digg this post Recommend on Facebook Tweet about it Subscribe to the comments on this post Print for later Tell a friend Previous article var addedComment = function(response) { //console.log('fbComments: Caught added comment'); //console.log('fbComments: Making AJAX call to update Facebook comment count'); $.post('http://emmanuelhaddad.com/wp-content/plugins/facebook-comments-for-wordpress/facebook-comments-ajax.php', { fn: 'addComment', xid: 'C50QuayQQM6iK61_post790' }, function(resp) { if (resp === 'true') { //console.log('fbComments: Updated and cached Facebook comment count for post with xid=C50QuayQQM6iK61_post790'); } else { //console.log('fbComments: FAILED to update Facebook comment count for post with xid=C50QuayQQM6iK61_post790'); } }); //console.log('fbComments: Making AJAX call to send email notification'); $.post('http://emmanuelhaddad.com/wp-content/plugins/facebook-comments-for-wordpress/facebook-comments-ajax.php', { fn: 'sendNotification', xid: 'C50QuayQQM6iK61_post790', postTitle: 'Liban, le grand maître censeur', postUrl: 'http://emmanuelhaddad.com/?p=790' }, function(resp) { if (resp === 'true') { //console.log('fbComments: Sent email notification'); } else { //console.log('fbComments: FAILED to send email notification'); } }); }; FB.Event.subscribe('comments.add', addedComment); [...]
```